

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2018

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni le 5 mars 2018, dix-huit heures trente, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEPOETRE, Maire.

Sont présents : M. Pierre LEPOETRE, Mme Marie ZOUINI, Mme Marie-Bénédicte PAPILLON, Mme Michelle DEFERT, M. Marc LECLERCQ, Mme Chantal THOMAS, M. François SARA, , M. Patrick LELIEVRE, M. Christophe DUCROCQ (arrivée 18h50)

Sont excusés :

Sont absents : Mme Isabelle BRIOIS, M. Frédéric PETIT, Mme Michelle ROUSSEAU, M. Michel TRUFFAUT, M. Jean-René DECLE, M. Bruno DEPIERRE

Le **quorum** étant atteint, le Conseil municipal peut donc délibérer valablement.

M. Marie ZOUINI a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- 1) Subventions DETR travaux d'accessibilité et jeux dédiés au skate : informations complémentaires
- 2) Festival commémoratif « VOIX et VOIES SACREES » : demandes de subvention
- 3) Festival commémoratif « VOIX et VOIES SACREES » : dons
- 4) Evolution du tableau des adjoints
- 5) Construction de l'atelier municipal : choix des candidats
- 6) Dénomination de lieux
- 7) Informations/questions diverses.

Monsieur le Maire précise qu'à l'occasion du prochain conseil municipal qui devrait avoir lieu le jeudi 22 mars, les représentants de la gendarmerie de Poix/Saint Sauflieu seront présents pour expliquer le dispositif « participation citoyenne »

1) Subventions DETR travaux d'accessibilité et jeux dédiés au skate : informations complémentaires

Monsieur LEPOETRE rappelle que ces points ont déjà votés lors la dernière réunion de conseil. Les opérations ont été chiffrées plus précisément à la demande de la Préfecture et suite à la

réception d'un nouveau devis.

Le nouveau plan de financement pour les travaux d'accessibilité s'établi comme suit :

Montant des travaux TTC	26 418.58
Montant des travaux HT	22 015.48 (22 000.00 E vote du 5/02/2018)
Subvention 35%	7 705.42
Reste à charge dont TVA	18 713.16

Le nouveau plan de financement pour l'installation de jeux dédiés au skate :

Montant des travaux TTC	21 456.00
Montant des travaux HT	17 880.00 (17 000.00 E vote du 5/02/18)
Subvention 30%	5 364.00
Reste à charge dont TVA (fonds propres et emprunt)	16 092.00

Le vote est à main levée,

Le conseil accepte à l'unanimité

2) Festival commémoratif « VOIX et VOIES SACREES » : demandes de subvention

Monsieur LEPOETRE informe l'assemblée que des demandes de subvention sont en attente au niveau de la nouvelle plateforme Hauts de France. Il précise que le budget du festival est évalué à 40 500 Euros et quatre demandes de subventions supplémentaires peuvent être formulées :

- 8 000€ auprès de la Mission Centenaire Etat.
- 5 000€ auprès de la Région Haut de France.
- 5 000€ auprès du Département
- 5 000€ auprès d'Amiens Métropole.

Monsieur le Maire ajoute que, néanmoins, il faudra être vigilant sur ces dépenses car le risque est que certaines subventions ne soient pas allouées.

Le budget prévisionnel (ligne animation) alloué par la mairie est de 5 000€. Des dons sont espérés à hauteur de 4 500€. Monsieur le Maire ajoute que les recettes (ventes de produits) sont estimées à 8 000€.

Madame THOMAS propose de solliciter également la participation de comités d'entreprises.

Après en avoir débattu,

Le vote est à main levée,

Le conseil accepte à l'unanimité de formuler ces demandes de subvention.

3) Festival commémoratif « VOIX et VOIES SACREES » : dons

Monsieur LEPOETRE rappelle que le principe de réception de dons dans le cadre du festival commémoratif « VOIX ET VOIES SACREES » a été validé en conseil municipal.

Mme PAPILLON présente à l'assemblée les dons reçus à ce jour :

MAQUIGNY électricité	200 E
CALLEC Sarl	300 E
La Roseraie Concept	50 E
Monsieur Valère LEPOETRE	50 E

Monsieur le Maire ajoute qu'il a reçu également des dons en nature chez IMPAM et TOP OFFICE.

Après en avoir débattu,

Le vote est à main levée,

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité les dons ci-dessus pour l'organisation du festival commémoratif VOIX ET VOIES SACREES

4) Evolution du tableau des adjoints

Monsieur le Maire propose de retirer la fonction d'Adjointe à Madame BRIOIS par manque de disponibilités. Les délégations qui sont enlevées feront l'objet ultérieurement d'une redéfinition et Madame BRIOIS pourrait retrouver un poste de conseiller délégué.

Monsieur DUCROCQ demande pourquoi le changement s'est fait en deux fois, en novembre puis en mars.

Monsieur LEPOETRE répond qu'en novembre, il s'agissait des activités scolaires et périscolaires, tandis qu'il s'agit, cette fois-ci, du rôle d'adjoint. Il précise que c'est une fonction qui peut amener à répondre à des demandes des représentants de l'Etat : préfecture, gendarmerie, en particulier en cas d'absence ou indisponibilité du Maire et du 1^{er} adjoint.

Suite au retrait des délégations de Madame Isabelle BRIOIS, 2^{ème} adjointe,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-18,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints en date du 28 mars 2014,

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le maintien ou non de Madame BRIOIS dans ses fonctions,

Après l'exposé du Maire,

Un vote à bulletins secrets est organisé sur le sujet :

« Proposition de ne pas maintenir Mme BRIOIS dans ses fonctions d'adjointe. »

Résultat du vote : 8 « pour » et 1 bulletin blanc.

Le conseil municipal a donc voté « pour » à l'unanimité.

Le Maire propose ensuite la suppression du poste d'adjoint vacant et ainsi de remonter d'un rang les adjoints.

Le nouveau tableau des adjoints s'en trouve donc modifié à savoir :

- 1^{er} adjoint, Monsieur. Marc LECLERCQ
- 2^{ème} adjoint, Monsieur. François. SARA
- 3^{ème} adjoint, Madame Marie-Bénédicte PAPILLON.

Après l'exposé du Maire,

Le vote est fait à main levée,

Le Conseil municipal décide par 8 voix POUR, 1 voix ABSTENTION (P LELIEVRE) de ne pas maintenir le poste d'adjoint vacant et fixe à 3 le nombre d'adjoints selon l'ordre du tableau ainsi modifié :

Monsieur Marc LECLERCQ	1 ^{ER} Adjoint,
Monsieur François SARA	2 ^{ème} Adjoint
Madame Marie-Bénédicte PAPILLON	3 ^{ème} Adjointe

5) Construction de l'atelier municipal : choix des candidats

Monsieur le Maire informe l'assemblée que 22 plis ont été réceptionnés pour les 9 lots de l'appel d'offres.

Il fait remarquer que les évaluations budgétaires des entreprises sont plus importantes que prévu. Le coût proposé est plus élevé de 20% pour la proposition la moins coûteuse.

Une commission de travail va se réunir pour envisager le choix de l'entreprise la plus intéressante.

Ce choix sera soumis au vote du conseil municipal à l'occasion du prochain conseil municipal.

6) Dénomination de lieux

Monsieur LEPOETRE propose de dénommé deux lieux à l'occasion du centenaire.

Concernant le chemin entre la rue de la chaussée et le chemin du Petit Bois qui vient d'être acheté par la Mairie, Monsieur le Maire propose le nom de Allée Madeleine de COLNET et pour la salle de la mairie qui accueille le cabinet médical, le nom de Salle Marie-Louise BOUCTOT VAGNIEZ.

Il explique, qu'en proposant le nom de ces deux personnes, natives de Sains, infirmières durant la première guerre mondiale, il souhaite faire référence aux commémorations de 1918.

Monsieur SARA rappelle que les Samois ont été sollicités par l'intermédiaire du PETIT JOURNAL N°43 pour choisir le nom pour le chemin long de la mairie vers la crèche et l'école

Le choix des Samoisi s'est porté majoritairement sur : Chemin des écoliers

Monsieur SARA ajoute que les prochaines réflexions porteront sur les allées du cimetière, ainsi que sur le chemin qui longe la résidence de la S.I.P. Les Samoisi seront également sollicités pour choisir un nom pour la Place derrière la Mairie où se déroule la fête du village.

Après l'exposé du Maire,
Le vote est fait à main levée,

L'assemblée accepte à l'unanimité.

7) Informations, questions diverses

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- le 22 mars 2018, les gendarmes de Poix /S^t Sauflieu seront présents lors du conseil municipal pour soumettre la proposition que la commune entre dans le dispositif : « Participation Citoyenne ».
- le Contrat à Durée Déterminée voté lors du précédent conseil municipal ne sera pas pourvu car le contrat aidé sollicité auprès de Pôle Emploi a été finalement renouvelé pour un an avec un plan de formation proposé à l'employée concernée sur les thèmes de la petite enfance, le service à la personne, l'accueil d'enfants handicapés en milieu scolaire.

Madame THOMAS et Monsieur LECLERCQ font part de l'avancée des réflexions au sujet de la mare : « Altitude Elagage » va s'occuper de l'élagage autour de la mare. Le devis pour l'étanchéité de la mare est signé ; et un apport d'argile est envisagé avec l'entreprise de COLNET.

Madame THOMAS souligne que 4 canards sont de retour mais déplore qu'ils ne soient pas nourris par la municipalité.

Monsieur DUCROCQ questionne Madame THOMAS sur l'activité du nouveau médecin. Elle répond que la situation est plutôt positive.

Madame PAPILLON propose aux conseillers de participer ensemble au moment inter-générationnel organisé à l'initiative de Madame THOMAS, en partageant un repas avec les enfants de la cantine. La prochaine date est prévue le 21 mars à 12h10.

Madame PAPILLON rappelle également l'opération « nettoyons La nature » prévue Samedi 17 mars à 9h30.

Madame ZOUINI fait le résumé de la dernière mise au point (21 février 2018) avec Madame de BRETAGNE, directrice de la crèche « Les Bout choux » : toutes les demandes de place en crèche émanant des habitants de Sains sont acceptées pour la rentrée de Septembre 2018.

Monsieur le Maire souligne qu'une annonce dans le Courrier Picard de ce jour mentionne l'appel d'offre pour la construction de la future cantine. Madame DEFERT va programmer en avril des dates pour l'ouverture des plis.

Concernant le « Festival Commémorations » « Voix et voies sacrées », Monsieur SARA propose de réunir la commission animation le 24 mars à 10h.

Monsieur LELIEVRE informe que des relevés topographiques vont être effectués par Amiens Métropole en vue de la future station d'épuration prévue pour 2018.

A l'issue de ces dernières informations ; la fin de séance est prononcée à 20h50.